

Commune de Berloz

Dossier n° : 2335

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

(1) **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

(1) Le demandeur est Madame PARDAEN Valérie demeurant Rue du Brouck 5 à 4257 Berloz - ~~dont les bureaux se trouvent à~~

Le terrain concerné est situé à Rue du Brouck 5 à 4257 Berloz et est cadastré BERLOZ 1 DIV/BERLOZ/ section A n° 890B2.

Le projet consiste en "Construction d'un garage" et présente les caractéristiques suivantes (2) :
écart aux prescriptions au permis d'urbanisation
- implantation hors zone de construction

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (019/33.99.99) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 17h
- ainsi que le mercredi de 13h30 à 16h

à l'adresse suivante : Maison communale, rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (Jocelyne FAUCHET - 019/33.99.86).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 mars 2024 au 1 avril 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Berloz - rue Antoine Dodion, 10 à 4257 Berloz
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire.